

Pre-Authorized Payment Plan Application



Save Time And Money

- No more cheques to write
- No waiting in line to pay your bill
- No postage costs
- No late payment penalties
- Ensures prompt payment when you're busy, ill or away

How The Plan Works

Once you join the plan, your monthly natural gas bill amount will be deducted automatically on the due date from your account at your financial institution. This amount will be shown in your passbook or on your monthly statement.

You will continue to receive a monthly natural gas bill, which reflects the automatic payment and shows your actual natural gas use and costs.

How To Join

A chequing (or chequing/savings) account in Canadian funds at a Canadian bank, trust company, credit union (or other financial institution) must be used for the plan.

You only have to:

- Complete and detach the authorization agreement to the right.
- Attach an unsigned cheque marked "void".
- Mail or fax the completed agreement and the void cheque to the address or fax number indicated to the right.

Message On Your Natural Gas Bill

A message will appear on your natural gas bill to advise you when your account is on the Pre-Authorized Payment Plan. Until you receive this message, please continue to pay your monthly bill in the usual way.

This Plan Is Optional

You may withdraw at any time, provided you give our Billing Department advance notice of 10 business days.

For More Information

Please contact our Customer Care Department at **1 800 994-2762**.

Pre-Authorized Payment Plan Authorization Agreement

I/we authorize Enbridge Gas New Brunswick and the financial institution designated below to begin monthly deductions for payment of my/our Enbridge Gas New Brunswick account. This authority is to remain in effect until Enbridge Gas New Brunswick has received written notification from me/us of its termination in time to allow Enbridge Gas New Brunswick a reasonable opportunity to act on it, or until Enbridge Gas New Brunswick has sent me/us written notice of termination of this agreement.

PLEASE PRINT

Name: _____

Natural Gas Account Number: _____

Address: _____

Phone number (Bus.): _____

(Res.): _____

City/Town: _____

Province: _____

Postal Code: _____

Financial Institution: _____

Account Number: _____

Address: _____

City: _____

Province: _____

Authorized Signature(s)*: _____

Date: _____

*For joint accounts, all depositors must sign when more than one signature is required on a cheque issued against that account.

Note: Please attach a cheque marked "void" to the completed agreement and return to:

Enbridge Gas New Brunswick
Customer Care Department
440 Wilsey Rd, S-101
Fredericton, NB E3B 7G5

Or fax to: 1-506-457-7753

Demande d'adhésion au régime de paiements préautorisés



Épargnez du temps et de l'argent

- Aucuns chèques à préparer
- Plus besoin de faire la queue pour régler votre facture
- Aucuns frais postaux
- Aucune pénalité en cas de paiement en retard
- Le paiement se fait à temps que vous soyez débordé, malade ou absent

Comment fonctionne le régime

Quand vous adhérez au régime, le montant de votre facture mensuelle de gaz naturel est automatiquement prélevé de votre compte dans votre institution financière, à la date d'échéance. Ce montant est porté sur votre état de compte mensuel ou dans votre carnet.

Vous continuez de recevoir une facture de gaz naturel mensuelle faisant état de votre paiement préautorisé, de la quantité réelle de gaz naturel utilisée et de vos frais.

Comment adhérer au régime

Le régime opère à partir d'un compte chèque ou d'un compte chèque d'épargne en monnaie canadienne dans une banque, société de fiducie, caisse populaire ou autre institution financière canadienne. Vous n'avez qu'à :

- Remplir l'entente ci-contre à droite et la détacher
- Accompanyer l'entente d'un chèque non signé portant la mention <NUL>
- Envoyer par la poste ou par télécopieur l'entente dûment remplie et le chèque annulé, à l'adresse ou au numéro figurant à droite.

Un message sur votre facture de gaz

Un message sur votre facture de gaz vous avertira dès que votre compte sera inscrit au régime de paiements préautorisés. Jusqu'à l'apparition de ce message, veuillez acquitter vos factures mensuelles comme à l'accoutumée.

Ce régime est facultatif

Vous pouvez vous retirer du régime en tout temps; il vous suffit d'en aviser notre Service de facturation, 10 jours ouvrables à l'avance.

Pour plus de renseignements

Communiquez avec notre Assistance à la clientèle au **1 800 994-2762**.

Entente d'adhésion au régime de paiements préautorisés

J'autorise/Nous autorisons Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick et l'institution financière indiquée ci-dessous à commencer le prélèvement mensuel du paiement de la facture de mon/notre compte chez Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick. La présente entente demeurera en vigueur jusqu'à ce que Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick ait reçu un avis de résiliation écrit de ma/notre part donnant le temps à Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick de prendre les dispositions nécessaires ou jusqu'à ce que Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick nous/m'ait envoyé un avis de résiliation de la présente entente.

PRIÈRE DE COMPLÉTER EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

Nom : _____

Numéro du compte de gaz naturel : _____

Adresse : _____

Téléphone (bur.) : _____

(dom.) : _____

Ville/village : _____

Province : _____

Code postal : _____

Institution financière : _____

Numéro du compte : _____

Adresse : _____

Ville/village : _____

Province : _____

Signature(s) autorisée(s)* : _____

Date: _____

*Tout les déposants de comptes conjoints doivent signer lorsque les chèques tirés sur ce compte doivent porter plus d'une signature.

Remarque: Veuillez renvoyer le formulaire d'entente dûment rempli, accompagné d'un chèque portant la mention <NUL> à l'adresse suivante:

Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick
Assistance à la clientèle
440, chemin Wilsey, pièce 101
Fredericton, NB E3B 7G5

Ou par télécopieur au :
1-506-457-7753